



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/085

OBJET : Acquisition sur la
commune de DIETWILLER
– 76 rue du Gal De Gaulle –
CK072AB

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de Dietwiller a sollicité l'intervention de l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un bien situé sur son ban communal, au 76 rue du Général de Gaulle, figurant au cadastre sous section 1 parcelle numéro 122, d'une superficie de 23,42 ares.

Le bien correspond à une maison individuelle sur son terrain d'assiette, avec un garage et un abri de jardin. Il est classé en zone UA du PLU de Dietwiller.

La commune envisage la démolition de la maison existante en vue de la construction d'un programme plus vaste de logements aidés.

Le bien a fait l'objet d'une évaluation par les services du Domaine en septembre 2026 pour le compte de l'EPF d'Alsace, évaluant le bien à un montant de 348.000 € avec une marge d'appréciation de 15%. A ce jour, la négociation est encore en cours, la commune préférant valider l'offre financière maximale possible au vu du projet avec un assistant à maîtrise d'ouvrage. Le bien a *a priori* été mis en vente en agence à un montant de 280.000 € ; si le mandat est toujours en cours au moment

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/085

OBJET : Acquisition sur la
commune de DIETWILLER
– 76 rue du Gal De Gaulle –
CK072AB

La Présidente certifie que la
présente délibération a été
déposée en Préfecture du
Bas-Rhin au titre du contrôle
de légalité, et qu'il a été
procédé aux formalités de
publication et/ou de
notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

de l'acquisition, des frais d'agence seront à payer en sus.

Un administrateur souhaite savoir si des bailleurs sociaux ont déjà été sollicités et si le prix indiqué permet l'équilibre de l'opération. Il est précisé qu'il n'y a pas encore d'opérateur identifié, mais que le bien est stratégique. De plus, ce bien permet une ouverture sur les parcelles situées à l'arrière pour un projet ultérieur.

Une administratrice précise que le maire porte réellement ce dossier et qu'il fait le nécessaire pour les voir aboutir. Le projet présenté semble réalisable.

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux membres Conseil d'Administration de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de Dietwiller, du bien situé 76 rue du Général de Gaulle à DIETWILLER, parcelle cadastrée section 1 numéro 122, d'une superficie de 23,42 ares, pour un montant respectant l'évaluation des services du Domaine à savoir 348.000 € avec une marge d'appréciation de 15%, soit un montant maximal de 400.200 €, avec de potentiels frais d'agence en sus.

DELIBERATION N° 2026/085 – CK072AB

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation de la commune de Dietwiller en date du 7 avril 2026 ;

Vu le rapport d'évaluation des services du Domaine n°2026-68072-31095 en date du 2 septembre 2026 ;

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de Dietwiller, du bien situé 76 rue du Général de Gaulle à DIETWILLER, parcelle cadastrée section 1 numéro 122, d'une superficie de 23,42 ares, pour un montant respectant l'évaluation des services du Domaine à savoir 348.000 € avec une marge d'appréciation de 15%, soit un montant maximal de 400.200 €, avec de potentiels frais d'agence en sus.